



Procès-verbal du Conseil d'Administration

4 septembre 2021 à St Etienne

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, BOUSSUGE Martine, BRECHET Sophie, CORDURI-DAVIET Valérie, DAVIET Jean-Michel, DEFOUR Jean-Pierre (le matin), DORNE Emilien, EYMARD Christiane (le matin), JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, LANDY Pascale, LEVARLET Christian, MESSONIER Gilles, MOREAU Florian, PERRIN Patrice, RIPERT Alain, SINGLA Patrick, STOFFER Françoise, UROZ Frédéric, PEAN PATRICK

Absent : DIGER Marine

Participent : ARDAIN Sophie, BOSCAGLI Delphine, BOUSSUGE Pierre-Yves, CADEI Franck, CHASSON Isabelle, FRANCK Robert, LARMANDE Fanny, LARUE Benoit, MALFONDET Gilles, MULLER Franck, PIOS Isabelle, RENAUD Christine, REAULT Jérémy, ROCHE Chantal, SOUPIROT Philippe

Excusés : BARATA Paula, COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, DAUMUR-JULIEN Stéphanie, DOURY Frédéric, GALLET Bernard, LE FOULON Geneviève, MOREL Carine, REY Amandine, RONDEAU Solène, ROUX Nathalie, SCHUTTERS Thierry

Invités excusés : ABES Farida, BUY Liam, FAYOLLAT David, GEOFFRAY Bruno, HERBOUX-DUBOIS Clément, JOLI Guillaume, MORENO Jean-Luc, SOBIERAJ Daniel, THIEBAULT Boris

Invités absents : THEATE Gérald

PRÉAMBULE

Alain Ripert ouvre la séance à 10h00 en souhaitant la bienvenue à tous.

Nous ouvrons cette nouvelle saison après 18 mois de COVID et espérons que cette saison, malgré les contraintes sanitaires, nous permettra de nous retrouver sur et autour des terrains.

Cette journée va tourner autour des axes suivants :

- Projet de la COC
- Les règles sanitaires liées à la COVID
- Ateliers des travaux autour du projet fédéral et de la réunion qui aura lieu les 18 et 19 septembre 2021 à la Maison du Handball ; réunion à laquelle Patrick Singla (représentant des comités) et Alain Ripert seront présents. Cette réunion a pour but de travailler sur le nouveau pacte de développement (outils, paliers différents). Les groupes de travail de cet après-midi, nous permettront d'être force de propositions pour ce futur colloque.
- La FFHB a décidé de reconduire la somme allouée de l'an dernier : le Service Aux Clubs devra faire des propositions cet après-midi, quant à son utilisation

A date, nous avons 7 500 licenciés, pour 11 500 en 2019 ; le delta est encore à 40 % pour l'instant. Nous savons que les licenciés sont dans les salles aux entraînements, mais pour l'instant la prise de

licence ne se fait pas. Nous devons trouver les moyens de faire revenir les licenciés dans les clubs et d'attirer de nouveaux licenciés.

L'organisation des compétitions sera au cœur de cette reprise : nous devons trouver les meilleures solutions pour les clubs et pouvoir nous adapter en fonction de la situation.

COC

Voir l'Annexe 1.

Ayants-droits jeunes territoriaux et séniors au plus haut niveau : clôture au 10 juillet 2021

La semaine prochaine se terminera la phase d'engagements pour les jeunes et les séniors.

Les inscriptions sont conformes à ce qui était attendu.

Adultes

Le repêchage n'a pas pu être proposé aux équipes qui ne s'étaient pas engagées l'an dernier : nous avons donc 4 exempts.

Certains dossiers sont en suspens.

Début du championnat les 18/19 septembre pour les niveaux les plus élevés et les 25/29 septembre pour les autres, en format aller-retour, avec possibilités de mettre en place des solutions alternatives.

Pour les relégations : nous serons conformes à ce qui a été voté en AG.

Il est constaté aussi un retard sur les engagements seniors.

Jeunes

Concernant les M17 masculins / M16 féminines qui ont été ouverts afin d'accéder au championnat de France : 20 équipes sur 4 poules, avec un niveau haut à 8 équipes (2 dates supplémentaires par rapport à avant). Pour le reste, aucun changement.

Les autres compétitions sont en deux parties : brassages et débutants. Une 1^{ère} phase jusqu'à mi-décembre.

Un début de compétition le 18/19 septembre pour le niveau excellence et le 2/3 octobre pour les autres.

Des équipes débutantes pourront s'inscrire à l'interphase.

La question est soulevée concernant les personnes en formations sur le titre 5 qui doivent avoir une équipe de plus haut niveau : la question sera posée à la FFHB.

La période de brassage sera sur 10 dates (niveau excellence).

Le niveau débutant n'est proposé que sur les M13 et M15, car le plus adapté.

Un niveau M16 a été mis en place afin de favoriser la transition, suite aux derniers mois de COVID 19.

Les calendriers sont en ligne sur le site de la Ligue.

L'analyse des réponses entre la saison dernière et cette année est présentée en page 3 de l'annexe 1.

En page 4, se trouve le récapitulatif des engagements avec le décompte des fluctuations (entre parenthèses, les engagements de l'an dernier).

Les comités disposent d'une carte permettant de visualiser, pour chaque catégorie, les lieux des clubs engagés.

Pour les M16 masculins, des adaptations pourraient être faites afin de limiter les distances (à date 12 clubs engagés).

La question est posée de décaler les engagements de quelques jours : il est décidé de reporter la date du 10 au 17 septembre : cela décalera donc la date de début des compétitions.

Des places restent disponibles pour des engagements tardifs.

Des réflexions sont en cours notamment sur le secteur auvergnat afin de limiter les déplacements. A noter aussi, un point d'inquiétude sur les M15 féminines sur certaines zones.

Un point plus précis sera fait au 17 septembre, avec une mise à jour de la cartographie accessible pour les comités.

Les clubs devront essayer de faire des pré-réservations sur leurs salles.

Une réponse concernant les reports liés à la COVID est en attente de la part de la FFHB, tout en tenant compte des préconisations territoriales.

MÉDICAL

Cette saison particulière, qui est une saison de test PCR, a permis de travailler de manière transverse entre les commissions, les élus...

Un travail important sur les stages a été fait : un grand remerciement à nos salariés.

Les informations changent souvent et régulièrement.

Un travail de synthétisation par fiches, en lien avec la commission communication, sera fait ; il faudra préciser ce qu'est le **Pass sanitaire** :

- Certificat donné après la vaccination (7 jours après la deuxième injection et 27 jours dans le cas d'une seule injection)
- Test négatif de moins de 72 heures : PCR, antigénique. Les auto-tests qui doivent être supervisés par d'un professionnel de santé et entraînant la production d'un certificat
- Certificat de rétablissement (7 jours après avoir eu la COVID et moins de 6 mois)
- Pour les personnes ayant une contre-indication au vaccin : le certificat médical le précisant cette situation est identique à un pass sanitaire validé. A terme, le pass sanitaire devrait pouvoir prendre en compte cette situation.

Les auto-tests ne satisfont pas les instances fédérales et un débat a lieu en ce moment : les différents intervenants fédéraux ne sont pas tous en accord même si la loi le permet.

Chaque site a ses propres règles établies par le propriétaire des structures. Pour certaines, il est demandé aux utilisateurs de fournir des responsables des groupes ainsi que des listes de personnes présentes dans les structures.

Dès lors que le contrôle sanitaire a été fait par le biais de la vaccination, le contrôle n'est pas nécessaire à chaque passage.

Modalités des cas contacts. Les dernières informations au 1^{er} septembre sont valables pour toute personne en contact avec une personne contaminée :

- Cas contact déclaré par l'ARS et entièrement vacciné : un test est à faire. S'il est négatif, aucun isolement n'est à prévoir et un second test doit être fait 7 jours plus tard.
- Cas contact déclaré par l'ARS et non vacciné ou une seule injection sur les 2 : test à faire et isolement à mettre en place. Un second test est à faire 7 jours plus tard.

A ce jour, il n'existe aucune contrainte pour les 12/17 ans en club ; la gestion du Pass sanitaire ne sera à faire qu'à partir du 1^{er} octobre. Le corps médical est partagé quant aux impacts possibles de la vaccination sur les 12/17 ans.

Pour les moins de 12 ans, la vaccination est, à l'heure actuelle, interdite. Des informations sont attendues pour les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année. Une note ministérielle devrait sortir vers le 15 septembre.

Chaque club devra suivre les procédures mises en place par les propriétaires des salles, qui sont souvent la ville.

Il est rappelé qu'aucun contrôle de pièce d'identité ne peut être fait.

Est posée la question : si une personne refuse d'être contrôlée, notamment lors de l'entrée en salle pour un match, que faut-il faire ? Les clubs sont dans l'obligation de contrôler toute personne afin de ne pas être pris en faute.

Les différents textes se sont superposés et manquent de clarté.

Il est arrêté à date du 4 septembre, que si une équipe se présente sans Pass sanitaire, la compétition ne peut se dérouler car l'équipe ne peut rentrer dans la salle.

Autres points

Etat des lieux des dossiers contentieux :

Eric BROSSET :

- 20 septembre 2021 : retour du pénal
- 7 octobre 2021 : Convocation Pôle social (maladie professionnelle)
- 11 octobre 2021 : Prud'hommes

Ali MANI :

- 18 novembre 2021 : Conciliation saisine n°2 (discrimination syndicale)
- 2 décembre 2021 : Bureau de mise en état saisine n°1

Morgane BOULLIER :

- 6 septembre 2021 : Mise en état des conclusions

FINANCES

Françoise Stoffer présente les informations financières : *voir l'annexe 2*

ANS Territorial

Voir l'annexe 3.

La question est posée quant à la constitution du COPIL territorial et sa rotation. Le COPIL est mis en place pour la période du mandat afin de maintenir une cohésion dans la gestion des dossiers.

Un COPIL devrait être mis en place d'ici la fin d'année afin de faire un point sur la disponibilité des personnes.

Si une ou des place(s) sont vacantes, un appel à candidatures sera fait.

Les clubs et comités ont reçu, ou devraient recevoir, une note indiquant les sommes qui ont été allouées.

Gilles Messonier précise que les dossiers sont lourds à traiter ; il comprend que les clubs soient en difficulté devant ce type de dossiers.

L'équipe ANS Territoriale a bien conscience que des travaux préparatoires doivent être faits afin d'aider les structures dans la gestion de ces subventions ; ce sujet sera abordé lors du COPIL de fin d'année.

La matinée se clôture et tout le monde est invité à se joindre au buffet en extérieur. Jérémy Colsenet se joint à nous pour ce moment de convivialité.

Reprise des débats à 14h30.

Les salariés et le Bureau Directeur se réunissent afin d'informer les salariés de certains faits :

- Une lettre anonyme a été déposée dans la boîte aux lettres de Delphine Boscagli durant le week-end du 23 mai 2021 (week-end de la Pentecôte)
- Ce courrier contient des menaces violentes (menaces de mort) à l'encontre de notre DGS et des élus de la ligue.
- A la suite de ce courrier, le BD s'est réuni afin de voir quelles attitudes et décisions prendre afin de protéger Delphine, tout en prenant en compte ces menaces.
- D'un commun accord, il a été décidé de ne pas informer de suite les salariés, mais de le faire en présentiel : le choix s'est donc porté sur ce week-end. Certains salariés ne sont pas présents mais seront informés dès lundi matin.
- Des dépôts de plainte ont été faits par Delphine et certains élus.
- A la suite des dépôts de plainte, Delphine a été convoquée afin de fournir les coordonnées de tous les salariés. A ce jour, nous ne savons pas ce qu'il sera fait des éléments qui seront fournis.

Une cellule de soutien se met en place pour les salariés et les élus souhaitant avoir un soutien. Dès que les informations complètes seront connues, elles seront communiquées à tous.

Cette information est donnée, de manière simultanée, au CSE. Le bureau directeur demande au CSE de bien vouloir informer les salariés en arrêt maladie.

Au retour de l'ensemble des personnes participants au CA, Alain Ripert fait part de cette information.

Pascal Jacquet précise que nous sommes tous solidaires et que nous sommes surpris que des personnes qui s'engagent auprès des jeunes et autres personnes dans le milieu associatif, puissent subir ce genre d'attaque.

Les Ateliers

Chaque atelier (pilote par un élu et un salarié) mis en place va, par l'intermédiaire d'un représentant, restituer, les informations et propositions faites. Ces propositions permettront d'avoir une base de travail pour le week-end du 18/19 septembre 2021.

Nouvelles pratiques

Il a été retenu le sujet du handball à 4. Les idées qui reviennent cycliquement sont :

- Ce n'est pas le handball à 7
- Il n'y a pas de compétition

Les propositions sont :

- Pas de mise en compétition de la pratique à 7 et celle à 4
- Exclusion de la partie scolaire sur cette étude
- Pratique du hand à 4 à l'extérieur ou « n'importe où », comme des city-stades, des salles trop petites pour la pratique à 7, des places de village, des quartiers, des entreprises, ...
- Tous les âges sont visés

L'aide attendue serait que la FFHB nous permettent de trouver des lieux : nous pouvons tous remarquer l'existence en extérieur de terrains de basket, mais pas de handball.

Un accompagnement devra être fait pour la mise en place, sachant que le but n'est pas de donner des kits sans raison.

Nous devons solliciter les mairies.

Alain Ripert précise qu'il semblerait que la FFHB apporte des aides dans ce sens. Jérémy Réault aura peut-être une partie des réponses la semaine prochaine.

Il est à noter qu'au cours des derniers mois avec la COVID, certains clubs ont opté pour cette pratique afin de proposer une activité.

A ce jour, le hand à 4 est aussi utilisé comme un outil de développement en club et dans les écoles.

ITFE

Poursuite de l'offre actuelle en ayant une offre claire et de qualité.

Est-il possible de se tourner vers un autre public que celui du hand ? La réponse est oui, mais dans un second temps.

- Aller chercher et sensibiliser directement les entraîneurs / animateurs.

- Aller chercher les jeunes en cours d'étude et pour lesquels nos formations n'existent pas auprès du ParcoursSup, ...

Nous manquons de moyens de communication. Les dirigeants (bureau des clubs) manquent de maîtrise sur certains sujets.

Comment utiliser les différentes sources de financement de formation (CPF, autres, ...) ? Nos formations ne sont pas intégrées dans ces processus.

Il est important de trouver un modèle économique ainsi qu'un modèle de fonctionnement.

PPF (athlète, arbitrage et beach)

Quelles sont les stratégies de la FFHB ?

Comment faire avec un volet beach qui n'a pas de vraie pratique à ce jour (« saisonnier » avec des joueurs de hand à 7)

Est-il possible d'envisager d'avoir une licence par type de pratique (quelles conséquences pour ceux qui feraient plusieurs pratiques) ?

Les bilans faits à ce jour mettent en évidence un manque dans l'accompagnement scolaire (classes sportives, ...)

Service Aux Clubs

Concernant le sujet des financements : il est proposé de diviser la somme du pacte de développement en 12 parts (11 comités et la ligue).

Le second sujet échangé concerne des propositions visant à développer la pratique :

- Structuration et accompagnement des structures dont les difficultés ont augmenté avec la pandémie
- Certains comités peinent (le CA de l'Allier a démissionné, d'autres comités sont absents, ...)

Un groupe de travail regroupant salariés, bénévoles, élus de tous horizons, sera mis en place : un appel à candidatures sera lancé.

Le prix des licences pour les dirigeants est régulièrement soulevé.

Alain Ripert remercie tous les intervenants des ateliers

Un compte-rendu du séminaire des 18/19 septembre 2021 sera fait.

Le calendrier pourrait être :

- 20/09 au 13/11 - échanges entre le Pôle Territorial et le Pôle de Performance par des temps en groupes, suivis par un temps collectif
- 15/11 au 31/12 – signature du projet territorial

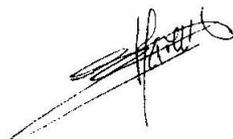
A noter la création d'un nouveau club.

Nous apporterons également toute notre aide au comité de l'Allier qui est en difficulté.

Aucune question n'est soulevée : le CA est clôturé par Alain Ripert qui remercie toutes les personnes présentes.

Fin de la réunion à 16h30

Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Handwritten signature of Eliane Harent in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alain RIPERT, Président

Handwritten signature of Alain Ripert in black ink, featuring a stylized 'A' and 'R' followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.



Ayants Droit

- +16

- Conforme aux prévisions
- Incertitudes sur les effectifs

- 22 dates



- Finalités si permises et nécessaires

- -16F / -17M

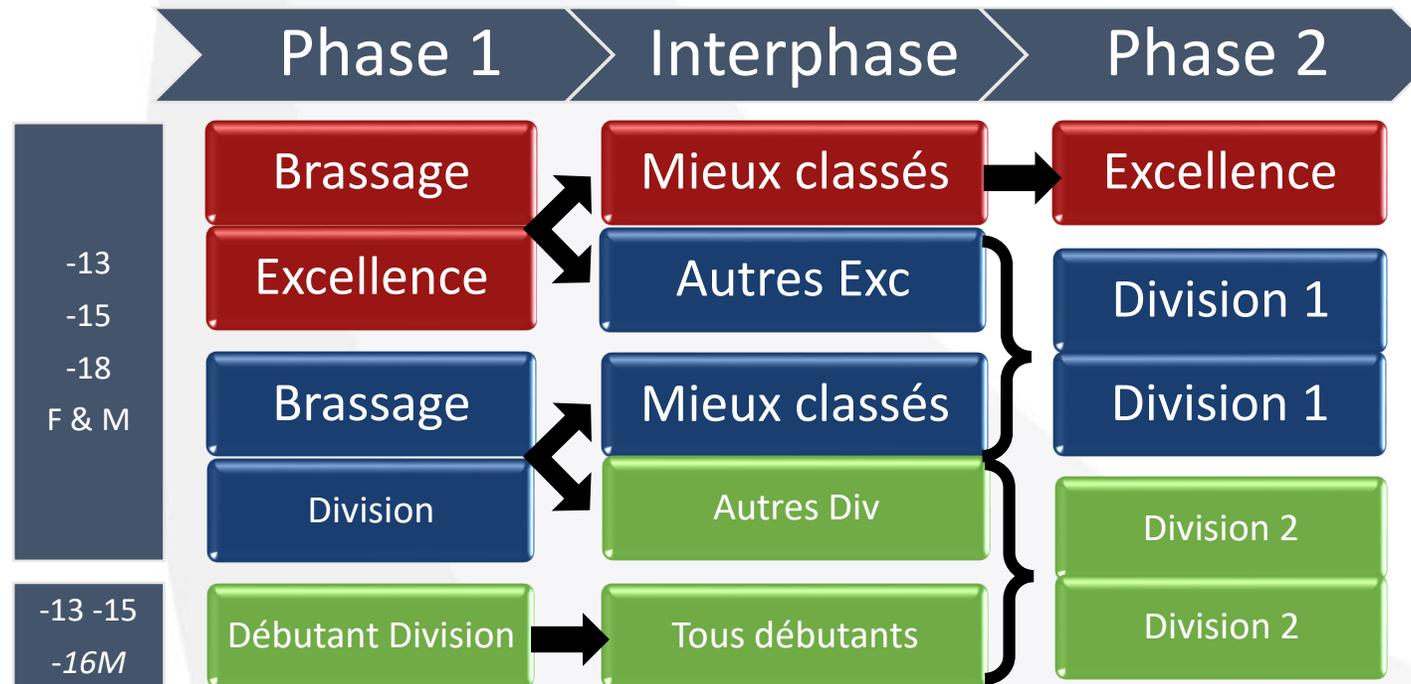
- 20 engagés sur 24 places
- Phase 2 :
 - 8 équipes en poule haute
 - Barrage d'accession CF

Niveau	PNM	EXM	HM	D1M	N3F	PNF
Poules	2	3	3	6	2	4
Équipes	24	36	36	72	24	48
repêchées	2	1+1	3	1+2	0	2
Exempt	-	-	-	-*	-	4
Début le	18/9	18/9	25/9	25/9	18/9	25/9
Acc / Rel	3/6	6/6	6/12	12/16	3/4	4/12

Compétitions Jeunes



Schéma





Compétitions Jeunes

- **Excellence**

- Conforme aux prévisions (-15%)
- Incertitudes sur les effectifs
- Brassage
 - 10 dates (5A + 5R)
 - Poules de 6
 - Phase 2 à 24 équipes (sauf -13F à 18)

- **Division**

- Prévision -15% en retard ou retrait (-30%)
- Brassage
 - 7 dates et poules de 8 en AS
 - OU 6 dates poules de 4 en AR
 - Phase 2 à 1 ou 2 niveau selon les bassins

- **Débutant**

- Limité mais possible par endroits
- Phase 1 -16M en 6 dates maxi
- Équipes basculées en Division si trop de trajets

Niveau	Excellence	Division	Débutant
Limite	15/07	10/09	10/09
-18F	43+3-1 (48-1)	29 (57+1)	-
-15F	34-3+2 (45)	34 (81+6)	6
-13F	25-2 (27-1)	35 (87+5)	13
-18M	59+3-1 (68)	45 (105+5)	-
-16M	-	-	12
-15M	54*+4-2 (63)	47 (139+9)	15
-13M	43+3 (59-3)	61 (168+10)	18
Légende	Nb (N-1)		

*Ne permettrait pas la mise en place du niveau -15 réserves
(42+18 = 60 minimum) la saison prochaine



D1F / D2M +16

- 8 secteurs
- 16 accessions / relégations
- Conforme aux prévisions -15%

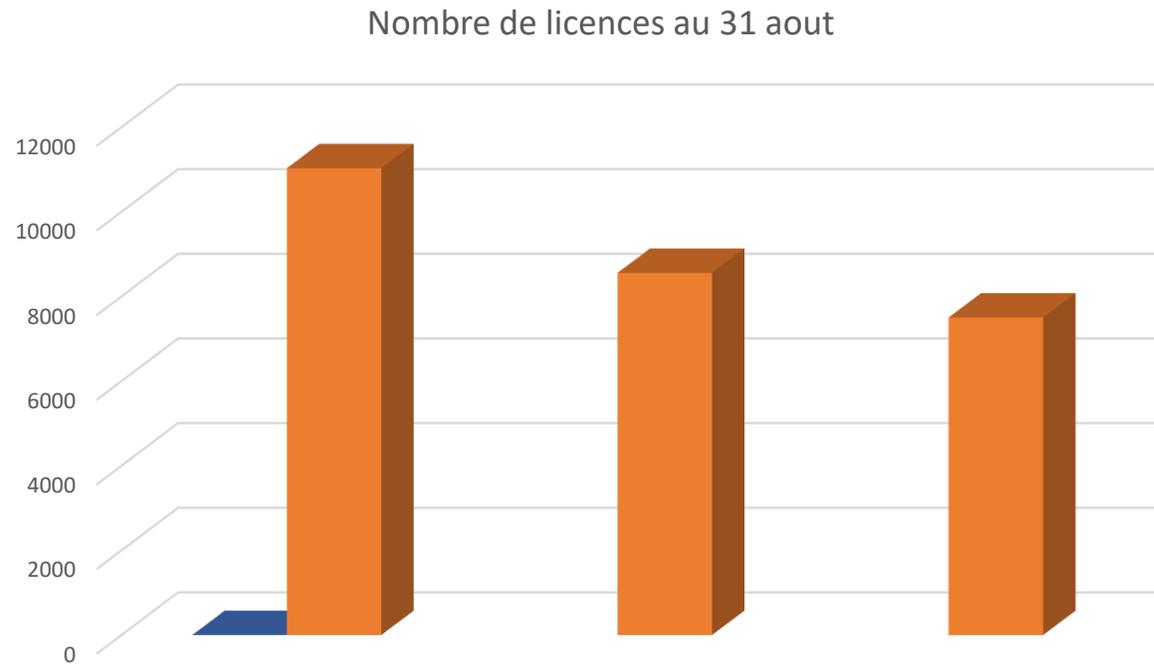
- D1F
 - 50 engagées au 4 sept
 - 102+2 l'an passé

- D2M
 - 46 engagés au 4 sept
 - 89+3 l'an passé

FINANCES

- Comparatif du nombre de licences :

31/08/2019	31/08/2020	31/08/2021
11 029	8 556	7 500



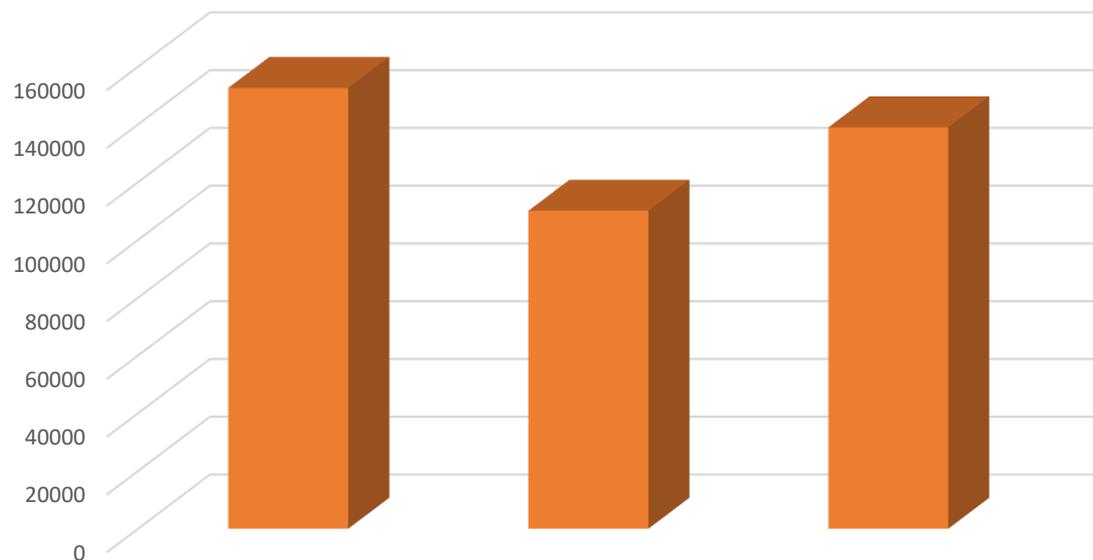
FINANCES

- Comparatif du nombre de mutations (part FFHB inclus) :

	31/08/2019	31/08/2020	31/08/2021
Nombre	152 592	110 064	138 936
Différentiel N/N-1		-42 528	28 872

- Soit 13 656 de moins, à date entre le 31/08/2019 et le 31/08/2021

Mutation (part FFHB incluse)



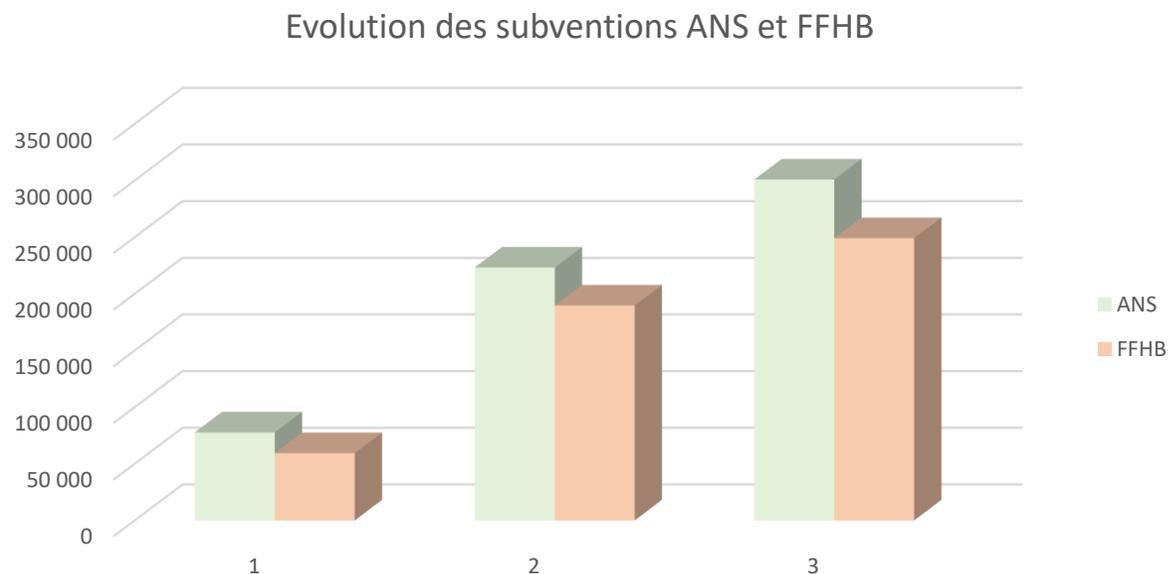
FINANCES

Pour les affiliations nous avons 235 clubs pour la saison 2021-2022, avec ;

- 4 clubs qui ont disparus : Cruas, Orcine, Histoire de Handball et Combraille
- 3 nouveau clubs : Association Méouge Handball, Handball Côte Roannaise et Haute Savoie Pays d'Alby

SUBVENTIONS : comparatif 2020 / 2021, à date

	2020	2021	Variation
ANS	77 705	59 383	-18 322
FFHB	223 238	189 699	-33 539
TOTAL	300 943	249 082	-51 861



Autres actions, pour lesquelles les bilans sont en cours de finalisation :

- Beach
- Stages d'été

**LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES**
FFHANDBALL



ANS 2021

Rappel de la constitution du COPIL

La constitution du COPIL est un panaché d'élus de la ligue, de représentants de comité et de représentants de clubs (constitution calée sur celui de la FFHB), à savoir :

- 3 représentants de comité
- 3 représentants de clubs
- 1 représentant de la commission Service Aux Clubs
- 1 représentant de la commission ITFE
- 1 référent ANS auprès de la FFHB / Clubs et Comité
- 1 ou 2 salariés si nécessaire et sur demande
- 1 coordonnateur
- Le président de la ligue

L'étude des dossiers est effectuée par département, chaque département est traité par un binôme. Le COPIL échange ensuite afin d'harmoniser les propositions faites par les différents membres.

L'ANS se découpe en deux parties : projets et emploi. Le volet apprentissage a été supprimé cette année. Seule la partie Projets est présentée ; pour l'emploi les décisions sont prises par les DRAJES et nous n'avons pas encore de retour

Rappel des règles mises en place

La somme allouée par l'ANS est répartie ainsi :

- 50 % pour les clubs
- 25 % pour les comités
- 25 % pour la ligue

Ce qui a donné les enveloppes suivantes :

ANS Projets 2021	
Enveloppe Clubs :	118 767,00 €
Enveloppe Comités :	59 383,00 €
Enveloppe Ligue :	59 383,00 €
Total	237 533,00 €

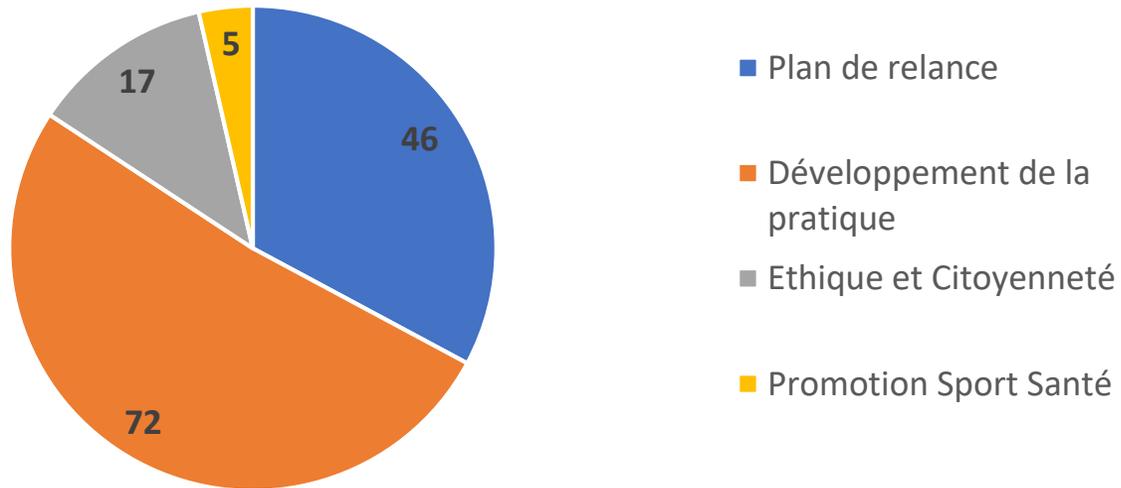
Synthèse des dossiers étudiés

	Nbre de Dde	Mt Demandés	Mt Accordés
Comités	10	145 600,00 €	59 383,00 €
Clubs du 01	4	23 570,00 €	8 000,00 €
Clubs du 03	2	4 700,00 €	1 200,00 €
Clubs du 07		0,00 €	0,00 €
Clubs du 15	1	5 500,00 €	2 500,00 €
Clubs du 26	4	21 875,00 €	7 400,00 €
Clubs du 38	8	50 781,00 €	18 700,00 €
Clubs du 42	8	83 600,00 €	21 400,00 €
Clubs du 43	5	28 213,00 €	10 000,00 €
Clubs du 63	2	27 500,00 €	4 467,00 €
Clubs du 69	9	62 648,00 €	20 400,00 €
Clubs du 73	4	26 100,00 €	8 700,00 €
Clubs du 74	7	56 800,00 €	16 000,00 €
TOTAL CLUBS	54	391 287,00 €	118 767,00 €

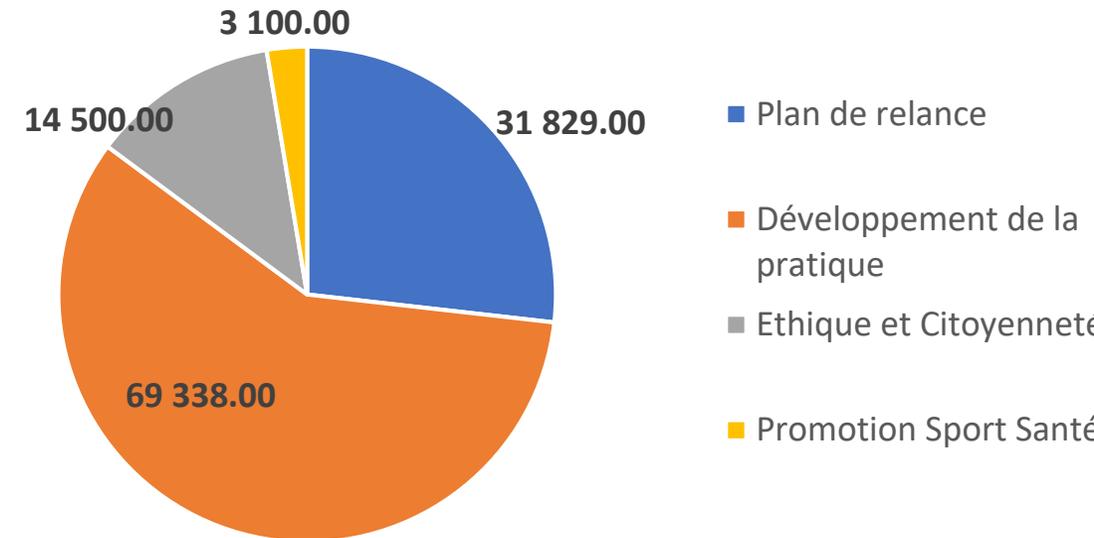
L'une des demandes de l'ANS était de s'approcher de 22 % des financements, les projets présentés se sont montés à 17,68 %

Synthèse des financements accordés

Répartition actions Clubs

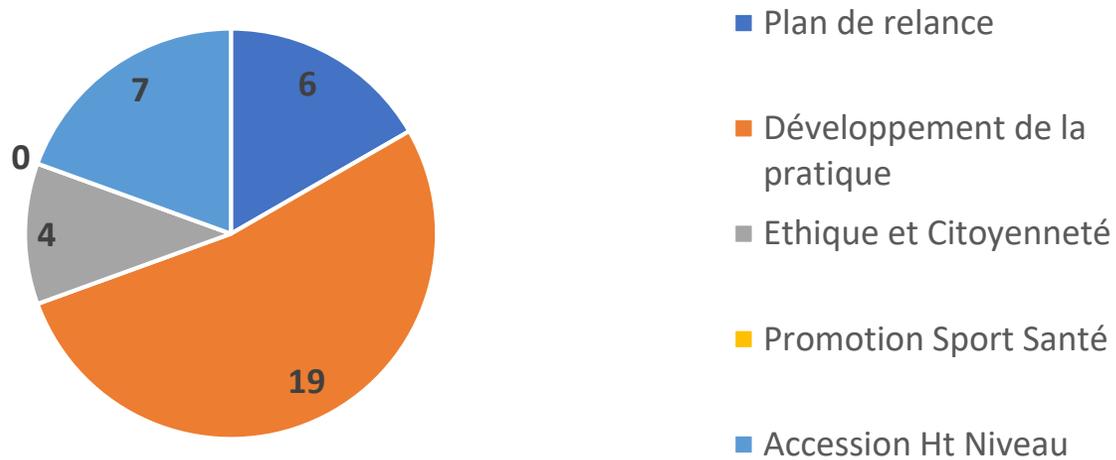


Répartition Financière Clubs

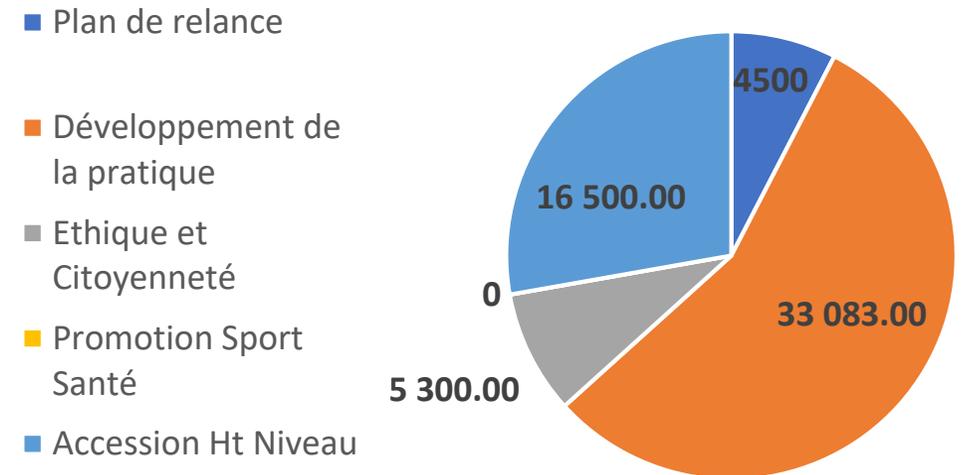


Synthèse des financements accordés

Répartition actions Comité

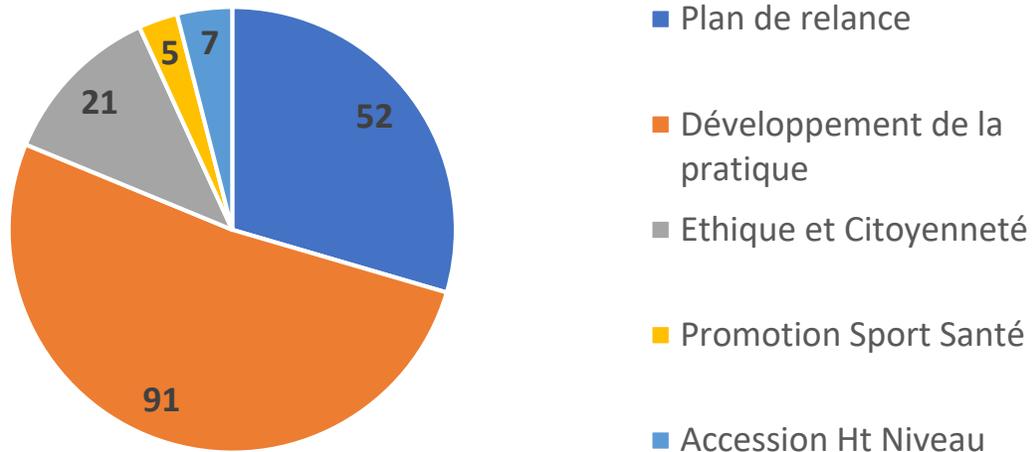


Répartition Financière Comités

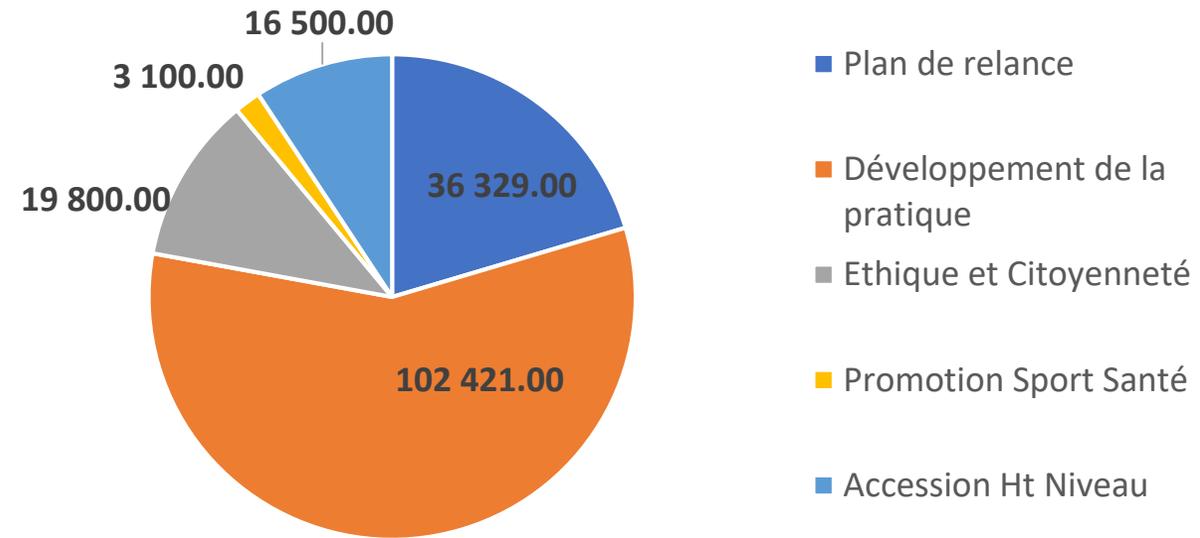


Synthèse des financements accordés

Répartition actions clubs & comités



Répartition Financière par volet Clubs & Comités





ANS Ligue

	2020	2021
Dév Nmes Pratiques	19 553,00	5 529,00
Dév Pratique Féminine	4 500,00	
Aide à la Digitalisation (axe obligatoire)	8 898,00	
Aide à la formation	5 000,00	
Incivités / Ethiques	4 000,00	3 100,00
Plan de relance (aide / tarif licences)		15 000,00
PPF		35 754,00
ANS PSF	41 951,00	59 383,00
PPF	35 754,00	
Actions ANS Comp		Non Connu
TOTAL	77 705,00	